

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 12 décembre 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-124**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 12 décembre 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 2 décembre 2022.

Point de l'ordre du jour :

4.2. Fermeture de l'université en février 2023

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 29 novembre 2022,

Vu l'avis du comité technique du 1^{er} décembre 2022,

Vu le plan de sobriété énergétique de l'université approuvé par la délibération n°2022-123 du conseil d'administration,

Exposé de la décision :

Dans la continuité du plan de sobriété énergétique et afin de permettre une réduction des consommations d'énergie, il est proposé de fermer l'établissement lors de la pause pédagogique de février, soit du 18 au 26 février 2023 inclus.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la fermeture de l'université du vendredi 17 au soir au dimanche 26 février 2023 inclus, à l'exception :
 - des enseignements d'ores et déjà programmés le samedi 18 février 2023,
 - des bibliothèques universitaires de Grandmont, Portalis, Tanneurs, Tonnellé et Blois,
 - du bâtiment E1 du site Grandmont.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Majorité absolue requise :	16
Abstentions :	1
Votes exprimés :	29
Pour :	24
Contre :	5

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,